

magasin de drogues, pourvu qu'il paie l'honoraire requis par l'article 4029, sans préjudice des privilèges qu'il a comme médecin.

Le Bill de M. Hall, qui a soulevé ^{**} de vives discussions à l'Assemblée Législative, comporte que tout élève muni d'un certificat de bachelier ès arts pourra être admis à l'étude de la profession qu'il aura choisie, sans aucun autre examen préliminaire.

Cette loi reconnaît la valeur des diplômes décernés par nos institutions classiques, tant anglaises que françaises ; mais pour qu'elle fut réellement efficace pour rehausser le niveau des études et prévenir l'encombrement des professions, il eut fallu y ajouter quelques mots dans ce sens : "Aucun élève, s'il n'est porteur d'un diplôme de bachelier, ne pourra être admis à l'étude des professions libérales." C'est, croyons nous, ce qui se fait dans les pays d'Europe. Aussi les professions y sont en honneur et les sciences y font de grands progrès. Ce serait un excellent moyen de n'admettre à l'étude de la médecine que ceux-là seulement qui auraient fait de fortes études classiques. Dans les collèges et les universités, peut-être n'apprend-t-on pas un grand nombre de faits ; mais l'*entraînement* intellectuel que l'on y acquiert, permet à ceux qui ont passé par cette série d'études d'apprécier les faits à leur juste valeur lorsqu'ils leur sont présentés plus tard.

Avec le système que nous avons actuellement, le succès dans les examens dépend un peu trop de la bonne ou de la mauvaise étoile du candidat. A notre connaissance, des élèves ont été rejetés qui avaient fait de fortes études, tandis que d'autres ayant à peine ébauché leur syntaxe ont été admis.

Nous espérons que la loi de M. Hall—qui est loin d'être parfaite—aura pour résultat de faire peu à peu, cesser ces anomalies.

Une nouvelle école de Médecine ^{**} Vétérinaire vient d'être incorporée à Montréal. Il y a cinq ans, nous n'avions pas d'école vétérinaire française ; maintenant nous en avons deux qui sont reconnues par le gouvernement. Nous ne sommes pas opposés au grand nombre d'institutions de ce genre, mais dans l'intérêt du pays, nous souhaitons une chose : c'est que l'émulation entre ces deux écoles, aie pour mobile la science et non le nombre des élèves. Qu'il y ait rivalité, mais non pas compétition.

Dans notre prochain numéro, nous donnerons tout ce qui concerne les efforts de l'École de Médecine pour obtenir des amendements à sa charte. A tout homme calme ces amendements semblent nécessaires.

Nous parlerons des démarches qui ont été faites dans cette direction, et des obstacles qui ont été soulevés.